



Présents	Excusés
Albert-Carabasse Fabienne	Canard Thomas
Baki Khaled	Caron Patrice
Bosc Frédéric	Etienne Patrick
Caserta Roger	Michel Edmond
Dathy Laurent	
Denat René	
Dessaint Jean-Jacques	
Dida Jean-Marc	
Ferrier Magali	
Le Pape Eric	
Leroy Olivier	
Molle Clément	
Moulin Jacob	
Pierron Lucie	
Rabineau Christophe	
Régnier Clément	
Salgues Zoulika	
Sion Hervé	

Ordre du jour:

- Informations générales
- Informations sur le projet de la commission technique
 - Sélections (organisation des détectations)
 - travail sur la masse
 - liste des membres de la commission
- Basket au féminin
 - Label
 - action : « coulisse d'une basketteuse »
- Vie des commissions
- Finales de la coupe de l'Hérault
 - Cahier des charges d'organisation
 - Constitution d'une commission d'attribution de l'organisation composée de membres du CD34 n'appartenant pas aux clubs candidats

Informations générales

- 4078 licenciés au 15/12/2013
- Les clubs de : Saint Jean de Védas, Sauvian, Montpellier Mosson et CAB Montpellier ont été reconnus écoles de sport. Le dossier de subvention est transmis auprès du conseil général.
- Réunion à Pierre Vive pour l'utilisation des locaux: le CD34 sera représenté.
- La commission de discipline est saisie par la Présidente en raison des propos irrespectueux qu'un licencié a ou aurait tenu à l'encontre des membres du comité directeur.

Réunion des Présidents de clubs du 3 janvier 2013

- Chaque commission a en charge la préparation du thème qui la concerne.
- Les Présidents des clubs sont invités à communiquer les sujets supplémentaires qu'ils souhaitent voir aborder.

Projets des commissions : point d'étape

- **CDO (Khaled BAKI) :**
 - Proposition d'horaire officiel le soir à 20 heures pour les seniors le samedi soir.
 - Les marqueurs et chronomètres (licenciés) doivent être présents au moins 30 minutes avant le début de la rencontre.
 - Réunion avec la CRO: la charte de l'arbitrage n'est appliquée que dans le seul comité de l'Hérault. La Présidente précise qu'il est du devoir de chaque comité d'appliquer les règlements fédéraux garants de l'équité sur l'ensemble du territoire national.
- **Caisse de péréquation**
 - Trois clubs n'ont pas réglé leur participation à la caisse de péréquation.
 - L'appel pour le deuxième versement va être prochainement lancé.
 - Peu de feuilles de marques sont en retard; les arbitres sont payés dans les 8 jours.
 - Sur une division le kilométrage ne peut pas être respecté en raison de la participation de clubs de l'Aude. Le répartiteur arbitre réduit cet écart autant que faire se peut. Mais la moyenne reste supérieure à la moyenne.
 - Informations chiffrées :

Moyenne des matchs avec les équipes de l'Aude

Catégorie	Nbr matchs	Total Arb 1	Total Arb 2	Total	Moyenne par match	Moyenne par club	Provisionné:
SM	109	5 385,36 €	5 161,68 €	10 547,04 €	96,76 €	48,38 €	47,00 €
SF	45	2 330,16 €	2 359,44 €	4 689,60 €	104,21 €	52,11 €	47,00 €
U17M	38	1 824,72 €	1 675,20 €	3 499,92 €	92,10 €	46,05 €	47,00 €
U15M	60	2 443,20 €	2 358,96 €	4 802,16 €	80,04 €	40,02 €	42,00 €
U13F	29	890,48 €	920,56 €	1 811,04 €	62,45 €	31,22 €	37,00 €
U13M	62	2 096,56 €	2 103,44 €	4 200,00 €	67,74 €	33,87 €	37,00 €
U11F	7	184,20 €	146,88 €	331,08 €	47,30 €	23,65 €	32,00 €
U11M	24	568,08 €	703,08 €	1 271,16 €	52,97 €	26,48 €	32,00 €

FFBB – COMITÉ DIRECTEUR DE L'HÉRAULT

Moyenne des matchs sans les équipes de l'Aude

Catégorie	Nbr matchs	Total Arb1	Total Arb2	Total	Moyenne par match	Moyenne par club	Provisionné :
SM	109	5 385,36 €	5 161,68 €	10 547,04 €	96,76 €	48,38 €	47,00 €
SF	41	2 029,44 €	2 027,76 €	4 057,20 €	98,96 €	49,48 €	47,00 €
U17M	33	1 472,40 €	1 404,24 €	2 876,64 €	87,17 €	43,59 €	47,00 €
U15M	60	2 443,20 €	2 358,96 €	4 802,16 €	80,04 €	40,02 €	42,00 €
U13F	29	890,48 €	920,56 €	1 811,04 €	62,45 €	31,22 €	37,00 €
U13M	62	2 096,56 €	2 103,44 €	4 200,00 €	67,74 €	33,87 €	37,00 €
U11F	7	184,20 €	146,88 €	331,08 €	47,30 €	23,65 €	32,00 €
U11M	21	483,48 €	629,88 €	1 113,36 €	53,02 €	26,51 €	32,00 €

– **Commission des jeunes (Clément MOLLE)**

- Plateaux remplis en baby et mini-basket dans le biterrois; moindre participation dans le montpelliérain. Ce sujet sera abordé lors de la réunion des Présidents des clubs du 3 janvier 2014.
- Rappel: un baby basketteur ne peut en aucun cas être surclassé.
- La commission jeune propose d'offrir un appui administratif aux écoles qui souhaiteraient s'engager dans l'opération basket école (OBE).
- Un forum mini basket sera organisé en avril 2014 avec l'intervention d'un membre de la FFBB, dans la continuité de l'action de JP Gaspard qui a représenté le CD 34 au forum national du mini basket.
- 23/2/2014 à Sauvian: Challenge benjamins

– **Basket au féminin (Jacob Moulin)**

- Les coulisses d'une basketteuse ; un objectif de fidélisation des jeunes basketteuses ; une demande de rendez-vous a été transmise au Président du BLMA pour lui expliquer le projet. Si le projet est accepté, il permettrait les actions suivantes :
 - invitation des poussines d'un CD34 à l'occasion d'une rencontre du BLMA le 5 avril 2014, à partager la vie d'une basketteuse le jour d'un match.
 - Les licenciées poussines pourraient amener une copine.
- Une information sera portée sur le site du CD 34.

– **Salles et terrains**

- Les salles de Mauguio, Castelnaud, Lunel et CAB Montpellier ont été visitées.
- Frontignan, Montoellier Mosson et Agde vont l'être prochainement.

– **Commission technique**

- Les responsables des clubs seront dorénavant systématiquement prévenus des rencontres auxquelles leurs licenciés participent avec les sélections départementales
- Projet de la commission technique:
 - préparation des équipes au tournoi inter-comité (B2). Il serait souhaitable d'accueillir sur les entraînements des féminines un public élargi à un plus grand nombre de clubs.
 - préparation et détection des B1 dont le tournoi de fin d'année est supprimé, ce qui ne leur laisse qu'un seul tournoi.
 - Edouard SUDRE, cadre technique (CTF) du comité départemental assure la formation des animateurs et des initiateurs.
 - Les rassemblements des poussins et poussines, à fin de formation dans la continuité du travail des clubs pour une formation d'une durée de 40 heures environ.
 - La commission technique est constituée des entraîneurs des sélections départementales.

- **Sportive**
 - Voir PV en annexe
 - 19 équipes supplémentaires se sont inscrites pour la seconde phase dans les catégories jeunes
 - Quelques problèmes de surclassement notamment en U18

- **Trésorerie**
 - Recettes: 107 000,00 € dont 20 000,00 € de subventions.
 - Dépenses 80 000,00 € dont 68 000,00 € de reversement licence à la ligue et à la FFBB.
 - Un seul club est très en retard de ses versements. Ce club a été contacté par la Présidente.

Coupes de l'Hérault: finales

- Une commission d'attribution des finales de la coupe de l'Hérault sera constituée pour étudier les dossiers présentés par les clubs candidats (Béziers, Saint André de Sangonis, Saint Gély du Fesc et Frontignan)

Magali FERRIER

Christophe RABINEAU

COMMISSION SPORTIVE OCTOBRE - NOVEMBRE 2013

CATEGORIE U11 M

COUPE U11 M

Equipes qualifiées pour les 1/8^{ème} : AS St Gilloise / Agde / Sète Basket / Basket Pays de Lunel / CTC Béziers Sauvian 1 / FOP / Montpellier Mosson Basket
Directement qualifiés : BLMA 1 / St Jean de Vedas / Frontignan La Peyrade / BLMA 2 / Fabrègues / Castelnau 2 / CAB / St André Basket Cœur d'Hérault / Servian



ABSENCE DE RESPONSABLE D'ORGANISATION

Groupement sportifs	Nombre de rencontres par catégorie à domicile sans responsable de salle	Pénalité financière
BLMA 1	UM11 651	50 €
CAB Montpellier	UM11 693	50 €
Sète	UM11 744	50 €
Narbonne	UM11 666	50 €
Sète	UM11 744	50 €



Liste de brûlés modifiée

Le club de **MAUGUIO** avait brûlé le joueur GULLANUD Gaëtan dans son équipe UM11 qui évolue en niveau 2 . Ce joueur n'est à ce jour toujours pas licencié.
Par conséquent la commission sportive brûle dès à présent en équipe 1, le joueur LEULLIER Alexy (licence BC039226).



Erreur de saisie des résultats sur le site Internet

N° de la rencontre et date	Club concerné	Score feuille	Score site	Pénalité financière
UM11 696 du 16/11/2013	Mosson	56-18	58-18	5€

Non présentation de la licence

Référence match	Club	Nombre	Type	Pénalité financière
UM11 650	BP Lunel 1	2	Joueurs	20 €



DOSSIERS

Catégorie U11 M

Dossier UM 1: Forfait général de Castelnau 3 après parution des calendriers UM11.
Décision de la CS : Pénalité financière de 75 €.



CATEGORIE U13 F

Absence de responsable d'organisation

Groupement sportif	Nombre de rencontres par catégorie à domicile sans responsable de salle	Pénalité financière
BLMA Match 451 du 12/10	U13 F N1	50 €

DOSSIER

DOSSIER U13F01 : U13F N1 du 16/11/2013, rencontre 456 BLMA3/ Narbonne, le joueur BENOIR L licence BC 007533 est un U14 et participe à la rencontre U13. Le sous classement de joueur est interdit .

Décision de la CS : Match perdu par pénalité pour le BLMA , 15 Euros d'amende et zéro point au classement. Un courrier recommandé sera adressé au BLMA .

CATEGORIE U15 M

Dossier U15M01 : descente du club de Narbonne Méditerranée en honneur.

Décision de la CS : Vu les premiers résultats du club et malgré son absence à l'Open le club de Narbonne Méditerranée est descendu en honneur. Les résultats de ce club en excellence sont annulés .Pas de pénalité financière car non prévue dans les dispositions financières du règlement sportif.

Dossier U15M02 : U15M N2 303 du 05/10/13, Florensac / Montady, Le joueur ' CLODUNG Alexandre licence BC003296 du club de Montady est qualifié à la date du 07/10/2013 et donc non qualifié à la date de la rencontre.

Décision de la CS : Rencontre perdue par Pénalité pour Montady, zéro point au classement et pénalité financière de 15 € pour le club de Montady .

Dossier U15M03 : U15M N2 316 du 09/11/13, Florensac / Narbonne, L'équipe de Narbonne ne s'est pas présenté à la rencontre.

Décision de la CS : Rencontre perdue par forfait pour Narbonne, zéro point au classement et pénalité financière de 50 € pour le club de Narbonne .Le match retour se déroulera à Florensac. Les frais d'arbitrage à la charge du club de Narbonne .



Absence de responsable d'organisation

Groupement sportif	Nombre de rencontres par catégorie à domicile sans responsable de salle	Pénalité financière
FO Piscenois Match 156 du 12/10/13	U15M N1 (1)	50 €
BC Florensac Match 303 du 05/10/13	U15 M N2 (1)	50 €



Non présentation de licence

Référence match	Club	Nombre	Type	Pénalité financière
U15M N2 313	CTC Sauvian Beziers	2	Joueur	20 €
U15M N2 320	CTC Sauvian Beziers	3	Joueur	30 €
U15M N2 303	Montady	1	Joueur	10 €



CATEGORIE U17M

DOSSIERS

Dossier N° 1 : R600 U17MN2 du 17/11/2013 - SC SETE / CASTELNAU 4


Pas de responsable de salle présent lors de la rencontre.

Décision de la CS : pénalité financière de **50 €** pour le club de SETE



Erreur de saisie des résultats sur le site Internet

N° de la rencontre et date	Club concerné	Score feuille	Score site	Pénalité financière
R406-U17MN1	SJVBA	16-129	13-119	10€



Feuilles de matchs joués non transmises

U17MN2 – R607 du 13/10/2013 – CASTELNAU4/SETE –score site 40/41



Non présentation de la licence

EXEMPLE :

Référence match	Club	Nombre	Type	Pénalité financière
U17M N1 – R402	ASC BEZIERS	2	Joueur	30 €
U17M N1 – R406	SJVBA	1	joueur	15 €
U17M N2 – R604	SETE	1	JOUEUR	15 €
U17M N2 – R608	SETE	1	JOUEUR	15 €

SENIOR FEMININ

NON PRÉSENTATION DE LICENCE 15€

Référence match	Club	Nombre	Type	Pénalité financière
DF2 N 92 du 05/10/2013	ASC BEZIERS 2	1	JOUEUSE	15€
DF2 N 92 du 05/10/2013	ASC BEZIERS 2	1	ENTRAINEUR	15 €
DF1 N 74 du 12/10/2013	PINET	1	ENTRAINEUR	15 €
DF1 N 71 du 06/10/2013	C.ARGENT MONTP	3	JOUEUSES	45 €
DF1 N 71 du 06/10/2013	C.ARGENT MONTP	1	ENTRAINEUR	15 €
DF1 N 74 du 12/10/2013	C.ARGENT MONTP	2	JOUEUSES	30 €
DF1 N 74 du 12/10/2013	C.ARGENT MONTP	1	ENTRAINEUR	15 €
DF1 N 80 du 16/11/2013	ASPTT MONT	1	CHRONOMETR EUR	15,00 €
DF2 N 95 du 12/10/2013	ASC BEZIERS 2	2	JOUEUSES	30,00 €
DF2 N 95 du 12/10/2013	AS SAUVIAN	1	JOUEUSE	15,00 €



ABSENCE DE RESPONSABLE D ORGANISATION

Référence match	Club	Pénalité financière
DF1 N 74 du 05/10/2013 non licencié	ASPTT MONTPELLIER	50 €

BUISSON	Michel	TC	10/10/2 013	S	Non QUALIFIE	VT56018 1
----------------	--------	----	----------------	---	-----------------	--------------



Rencontre à rejouée avec autorisation de la CS

DOSSIERS

PENALITES

Dossier SF N° 1 : DF2 N 100 DU 09/11/2013 S.O CARCASSONNE / MUC MOSSON

La joueuse LAFARGUE NATACHA. licence n° VT723237 et ANDERSON MELE licence n°RH817850 de CARCASSONNE sont brûlées en équipe SF 1 par la liste parvenue à la commission sportive de la ligue avant le 20/09/2013 et ne peuvent donc pas jouer avec l'équipe 2.

Décision de la CS : Match perdu par pénalité pour , CARCASSONNE 2, 15€ amendes et zéro point au classement.

Dossier SF N° 2 : DF2 N 95 DU 12/10/2013 ASC BEZIERS 2 / SAUVIAN

la joueuse ROMERO ELODIE (licence n° BC 976391) n'est pas surclassée à cette date . Article 427 page 86 du REGLEMENT GENERAL FFBB 2013-2014.

Décision de la CS : Rencontre perdu par pénalité pour ASC BEZIERS 2, pénalité financière de 15 € et zéro point au classement.

Dossier SF N°3 : DF2 N 98 DU 30/11/2013 BC FLORENSAC / ASC BEZIERS 2

la joueuse ROMERO ELODIE (licence n° BC 976391) n'est pas surclassée à cette date. Article 427 page 86 du REGLEMENT GENERAL FFBB 2013-2014.

Décision de la CS : Rencontre perdu par pénalité pour ASC BEZIERS 2, pénalité financière de 15 € et zéro point au classement.



SENIOR MASCULIN

Absence de responsable d'organisation.

Journée du 06/10/2013 :

Groupement sportifs	Nombre de rencontres par catégorie à domicile sans responsable de salle	Pénalité financière
BC Florensac 1334076	DM2 B n°87	50 €

Journée du 20/10/2013 :

Groupement sportifs	Nombre de rencontres par catégorie à domicile sans responsable de salle	Pénalité financière
Castelnau Basket 4 1334020	DM1 A n°6	50 €

Journée du 24/11/2013 :

Groupement sportifs	Nombre de rencontres par catégorie à domicile sans responsable de salle	Pénalité financière
AS Cheminots Béziers 1334003	DM3 A n°70	50 €



Absence d'OTM lors de rencontre officielle

Journée du 06/10/2013 :

Groupement sportifs	Nombre de rencontres par catégorie à domicile sans OTM	Pénalité financière
CAB Montpellier 4 1334045	DM3 A n°52	15 €

Journée du 20/10/2013 :

Groupement sportifs	Nombre de rencontres par catégorie à domicile sans OTM	Pénalité financière
CAB Montpellier 4 1334045	DM1 B n°63	15 €

Journée du 10/11/2013 :

Groupement sportifs	Nombre de rencontres par catégorie à domicile sans OTM	Pénalité financière
BP Lunel Viel 1334065	DM2 A n°40	15 €

Journée du 10/11/2013 :

Groupement sportifs	Nombre de rencontres par catégorie à domicile sans OTM	Pénalité financière
BC Florensac 1334076	DM2 B n°95	15 €



LES FEUILLES DE MARQUE MAL REMPLIES

Journée du 06/10/2013 :

Référence match	Club	Nombre	Type	Pénalité financière
DM1 A n°3	SJVBA St Jean de Védas Basket 1334062	1	Beaucoup trop de ratures	5 €
DM1 B n°59	CTE Mosson Juvignac 2 1334016	1	Mauvais nom d'équipe	5 €

FFBB – COMITÉ DIRECTEUR DE L'HÉRAULT

Journée du 20/10/2013 :

Référence match	Club	Nombre	Type	Pénalité financière
DM1 B n°63	CAB Montpellier 3 1334045	1	Feuille en 3 couleurs	5 €
DM2 A n°34	Agde Basket 2 1334005	1	Feuille en bleu et rouge	5 €
DM 2 A n°35	BC Fabrègues 3 1334061	1	Numéro des joueurs de Fabrègues dans le désordre	5 €
DM2 B n°92	ARM GBC 2 1334080	1	Feuille en 3 couleurs	5 €

Journée du 17/11/2013 :

Référence match	Club	Nombre	Type	Pénalité financière
DM3 A n°67	Pic Poul de Pinet 1334007	1	Feuille en 3 couleurs	5 €
DM3 A n°69	CAB Montpellier 1334045	1	Feuille mal tenue	5 €

Journée du 24/11/2013 :

Référence match	Club	Nombre	Type	Pénalité financière
DM3 A n°67	PicPoul de Pinet 1334007	1	Feuille en 3 couleurs	5 €

Coupe SM 1^{er} tour :

Référence match	Club	Nombre	Type	Pénalité financière
CH SM n°33	Le Crès 2 1334025	1	Aucune entrée en jeu à part 5 majeurs	5 €

Coupe SM 2^{ème} tour (16^{ème}) :

----- R A S -----



FFBB – COMITÉ DIRECTEUR DE L'HÉRAULT

NON PRESENTATION DE LA LICENCE

Décision de la CS : La CS décide d'annuler les pénalités pour licences manquantes aux joueurs qualifiés (non présentation de la licence aux officiels à J-7 du match).
En effet, il est impossible pour un club d'avoir la licence du joueur concerné pour le samedi ou le dimanche s'il est qualifié sur FBI le mercredi d'avant la rencontre.

Journée du 06/10/2013 :

Référence match	Club	Nombre	Joueur	Date qualification	Pénalité financière
DM1 A n°58	Montpellier Université Club 1334072	1	DEGUETTE F. VT 754497	26/08/2013	15 €
DM1 A n°58	Pérols Basket 2 1334066	1	MOURIE M. VT 590181	Absence certificat	15 €
DM2 B n°88	Montpellier Université Club 1334072	1	MARAVAL R. VT 815578	26/08/2013	15€
DM3 A n°50	AS Cheminots Béziers 2 1334003	3	LEPETIT D. VT 858356 CASPANI B. VT 860388 COIC X. VT 899592	05/09/2013 26/09/2013 08/09/2013	45€

Journée du 20/10/2013 :

Référence match	Club	Nombre	Joueur	Date qualification	Pénalité financière
DM2 A n°36	Sète 1 1334008	1	GUSTIN B. VT 890653	10/09/2013	15 €
DM2 B n°90	Basket Lunel Viel 1334065	1	BISSON F. VT 775422	21/11/2013	15€
DM2 B n°91	Montpellier Université club 2 1334072	1	MARAVAL R. VT 815578	26/08/2013	15€

Journée du 10/11/2013 :

Référence match	Club	Nombre	Joueur	Date qualification	Pénalité financière
DM1 B n°63	BC Fabrègues 2 1334061	1	CASANO A. VT 840812	12/09/2013	15 €
DM2 A n°40	BB Lunel Viel 1334075	3	LAFON S. VT 850944 RIFFLE H. VT 891387 CORONEL J-M VT 800921	10/10/2013 11/10/2013 06/10/2013	45 €
DM2 B n°95	ARM GBC 2 1334080	1	ACARA A. JE 948787	31/10/2013	15 €

FFBB – COMITÉ DIRECTEUR DE L'HÉRAULT

Journée du 17/11/2013 :

Référence match	Club	Nombre	Joueur	Date qualification	Pénalité financière
DM3 A n°65	AS Cheminot Béziers 1334003	1	BLACHERE O. VT 962384	12/09/2013	15 €

Journée du 24/11/2013 :

Référence match	Club	Nombre	Joueur	Date qualification	Pénalité financière
DM2 B n°98	Basket Ball Lunel Viel 1334065	1	PUCHOL N. VT 900129	06/10/2013	15 €

Coupe SM 1^{er} tour :

Référence match	Club	Nombre	Joueur	Date qualification	Pénalité financière
SM CH n°1 du 02/11/13	ARM GBC 2 1334080	1	CHABENE R (n'existe pas)	-----	15 €

Coupe SM 2^{eme} tour (16^{eme}) :

Référence match	Club	Nombre	Joueur	Date qualification	Pénalité financière
SM CH n°27	Basket Ball Lunel Viel 1334065	1	LAFON S. VT 850944	10/10/2013	15 €
SM CH n°30	ASPTT MONTPELLIER 1 1334080	1	FOURQUIER VT 930167	26/09/2013	15 €



LES FAUTES TECHNIQUES ET DISQUALIFIANTES

Journée du 06/10/2013 :

Référence match	Club	Nombre	Nom joueur	Type fautes
DM2 B n°87	BC Florensac 1 1334076	1	VACTENAIRE A. VT 830734	Faute technique (1)
DM3 A n°53	BC Montady 1334036	1	COLOMBIER J. VT780634	Faute technique (1)
DM3 A n°53	BC Montady 1334036	1	COLOMBIER J. VT 780634	Faute disqualifiante sans rapport (1)
DM3 A n°53	BC Florensac 2 1334076	1	NEUVILLE S. VT 891346	Faute technique (1)

FFBB – COMITÉ DIRECTEUR DE L'HÉRAULT

Journée du 20/10/2013 :

Référence match	Club	Nombre	Nom joueur	Type fautes
DM1 B n°63	Pérois 2 1334066	1	MOURIE VT 590181	Faute technique (1)
DM1 B n°64	St André Basket Coeur D'hérault 1334064	1	VIDAL C. VT 771884	Faute technique (1)

Journée du 10/11/2013 :

Référence match	Club	Nombre	Nom joueur	Type fautes
DM1 A n°9	Frontignan La Peyrade 3 1334021	1	NOGUES MANFROI VT 761786	Faute technique (1)
DM1 B n°64	St André Basket Coeur D'hérault 1334064	1	VIDAL C. VT 771884	Faute technique (2) Pénalité 40 €
DM1 B n°63	BC Fabrègues 2 1334061	1	SIOL C. VT 840645	Faute technique (1)
DM1 B n° 66	Montpellier Université Club 1 1334072	1	BERTAUX J. VT 910108	Faute technique (1)

Journée du 24/11/2013 :

Référence match	Club	Nombre	Nom joueur	Type fautes
DM2 A n°43	CAB Bédarieux 1334015	1	MOREAU B. VT 932054	Faute technique (1)
DM1 B n°70	ASPTT 1334002	1	NDOYE RH 854253	Faute technique (1)
DM3 A n°74	Florensac 1334076	1	PATIN A. VT 864904	Faute technique (1)
DM3 A n°74	Sète 1334008	1	RIGAL M1 VT 935176	Faute technique (1)

Coupe SM 1^{er} tour :

Référence match	Club	Nombre	Nom joueur	Type fautes
SM CH n° 4	AS Cheminots Béziers 1334003	1	MOURLEAU J. VT 820565	Faute technique (1)

Coupe SM 2^{ème} tour (16^{ème}) :

Référence match	Club	Nombre	Nom joueur	Type fautes
SM CH n°18	Sète 1334008	1	HADDADI M. VT 860678	Faute technique (1)
SM CH n°27	Pic Poul de Pinet 1334007	1	ALADERN N. VT 780133	Faute technique (1)
SM CH n°27	Pic Poul de Pinet 1334007	1	ISERN D. VT 950060	Faute technique (1)
SM CH n°27	BB Lunel Viel 1334065	1	FOY V. VT 892842	Faute technique (1)



DOSSIERS JOUEURS BRULES ET LISTES NON TRANSMISES DANS LES DELAIS

Dossier SM 1 : DM1 A, n° 1 Frontignan la Peyrade 3 / AS Servian et n°5, Le Crès 1 / FLP 3
La liste des joueurs brûlés de Frontignan la Peyrade3 (équipe évoluant en DM1 A) est fautive entre le 02/10/2013 et le 31/10/2013.

Les joueurs WOUTERS M. (licence n° VT810879) et CHARLES NICOLAS C. (licence n° VT730739) ne sont pas qualifiés à cette date et ont été remplacés par JACONO R. (licence n°VT860802) et SIES C. (licence n°VT735959) en date du 30/10/2013.

Décision de la CS :

Rencontre perdue par pénalité pour Frontignan La Peyrade 3 entre la période du 02/10/2013 au 31/10/2013 soit la journée du 06/10/2013 (n°1) et du 20/10/2013 (n°5) en DM1 A, pénalité de 45€ et zéro point au classement.

Dossier SM 2 : DM1 A, n°9 Frontignan La Peyrade 3 / Castelnaud Basket 4 et n°16 Castelnaud 4 / Le Crès 1

La liste des joueurs brûlés de Castelnaud 4 (équipe évoluant en DM1 A) n'est pas à jour.

Les joueurs ESCOUVOIS M. (licence n°VT940338) et GOYON R. (licence n° VT930640) sont brûlés en RM3 et en DM1 depuis le 30/10/2013 et n'ont fait l'objet d'aucune modification.

Décision de la CS :

Rencontre perdue par pénalité pour Castelnaud Basket 4 entre la période du 30/10/2013 au 10/12/2013 soit les journées du 10/11/2013 (n°9) et 24/11/2013 (n°16), pénalité de 45€ et zéro point au classement.

Dossier SM 3 : DM1 B n°60, ASPTT 2 / CAB Montpellier 3

Le joueur MOLETTE G. (licence n° VT795903) est brûlé en RM2 depuis le 04/10/2013.

Le joueur a participé à la dite rencontre.

Décision de la CS :

Rencontre perdue par pénalité pour CAB Montpellier 3, pénalité de 15€ et zéro point au classement.

Dossier SM 4 : DM1 B n°66, Montpellier Université 1 / CAB Montpellier 3

Le joueur MOLETTE G. (licence n° VT795903) est brûlé en RM2 depuis le 04/10/2013.

Le joueur a participé à la dite rencontre.

Décision de la CS :

Rencontre perdue par pénalité pour CAB Montpellier 3, pénalité de 15€ et zéro point au classement.

Dossier SM 5 : DM1 B n°69, CAB Montpellier 3 / BP Lunel 1

Le joueur MOLETTE G. (licence n° VT795903) est brûlé en RM2 depuis le 04/10/2013.

Le joueur a participé à la dite rencontre.

Décision de la CS :

Rencontre perdu par pénalité pour CAB Montpellier 3, pénalité de 15€ et zéro point au classement.



DOSSIERS JOUEURS NON SURCLASSES

Rappel de la CS :

L'annuaire officiel de la FFBB 2013-2014 partie REGLEMENT GENERAL TITRE IV LES LICENCIÉS, Article 427 page 86, cet article vous précise les modalités des surclassements possibles et obligatoires pour chaque catégorie.

Ainsi tout U18 masculin doit obligatoirement être surclassé pour évoluer en championnat séniors masculins.

Si celui-ci ne l'est pas il s'expose directement à de graves problèmes (notamment au niveau assurance) et implique le comité dans son agissement.

De plus un mail général a été envoyé à tous les clubs par le président de la CS.

Journée du 06/10/2013 :

Dossier SM 1 : DM1 A n°4, Clapiers Basket Ball / AS St Gilloise Basket Ball.

Le joueur GALABROU L. (licence n° BC966049) de AS St Gilloise Basket Ball est un U18 et n'est pas surclassé à cette date.

Décision de la CS :

Rencontre perdu par pénalité pour AS St Gilloise Basket Ball, pénalité de 15€ et zéro point au classement.

Dossier SM 2 : DM3 A n°50, AS Cheminot Béziers 2 / FO Piscenois 2

Le joueur AUBENQUE P-P. (licence n° VT740714) a une licence de type OC, il n'est donc pas autorisé à jouer.

Décision de la CS : Rencontre perdu par pénalité pour FO Piscenois 2, pénalité de 15€ et zéro point au classement.

Dossier SM 3 : DM3 A n° 51, Pic Poul de Pinet / Frontignan la Peyrade Basket 4

Les joueurs DENTY F. (licence n° BC967421), RONDINET P. (licence n° BC967290), JIMENEZ N. (licence n° BC966118) et MAGLIOCCA T. (licence n° BC967336) sont des U18 et ne sont pas surclassés à cette date.

Décision de la CS : Rencontre perdu par pénalité pour Frontignan la Peyrade 4, pénalité de 15€ et zéro point au classement.

Dossier SM 4 : DM3 A n° 52, CAB Montpellier 4 / St André Basket Cœur d'Hérault 2

Le joueur EL AZZOUZI M. (licence n° BC966024) est un U18 et n'est pas surclassé à cette date.

Décision de la CS :

Rencontre perdu par pénalité pour CAB Montpellier 4, pénalité de 15€ et zéro point au classement.

Journée du 20/10/2013 :

Dossier SM 5 : DM1 A n°7, AS St Gilloise Basket Ball / SJVBA St Jean de Vedas Basket 2.

Les joueurs GALABROU L. (licence n° BC966049) et THERET F. (licence n° BC967234) de AS St Gilloise Basket Ball sont des U18 et ne sont pas surclassés à cette date.

Le joueur MARCO M. (licence n° BC964538) est un U18 et n'est pas surclassé à cette date.

Décision de la CS :

Rencontre perdu par pénalité pour AS St Gilloise Basket Ball, pénalité de 15€ et zéro point au classement.

Rencontre perdu par pénalité pour SJVBA St Jean de Védas Basket 2, pénalité de 15€ et zéro point au classement.

Dossier SM 6 : DM2 B n°90, Pérols 3 / Basket Lunel Viel

Le joueur BISSON F. a eu sa licence annulée par la fédération .

Décision de la CS :

Rencontre perdu par pénalité pour Basket Lunel Viel, pénalité de 15€ et zéro point au classement.

Dossier SM 7 : DM3 A n°56, FO Piscenois 2 / Pic Poul de Pinet

Le joueur AUBENQUE P-P. (licence n° VT740714) a une licence de type OC, il n'est donc pas autorisé à jouer.

Décision de la CS :

Rencontre perdu par pénalité pour FO Piscenois 2, pénalité de 15€ et zéro point au classement.

Dossier SM 8 : DM3 A n°55, Frontignan La Peyrade Basket 4 / AS Cheminot Béziers 2

Le joueur ESCANDE M. (licence n° BC966021) est un U18 et n'est pas surclassé à cette date.

Décision de la CS :

Rencontre perdu par pénalité pour Frontignan La Peyrade Basket 4, pénalité de 15€ et zéro point au classement.

Journée du 10/11/2013 :

Dossier SM 9 : DM1 A n°10, Mauguio Basket 2 / AS Saint Gilloise Basket

Le joueur GALABROU L. (licence n° BC966049) de AS St Gilloise Basket Ball est un U18 et n'est pas surclassé à cette date.

Décision de la CS :

Rencontre perdu par pénalité pour AS St Gilloise Basket Ball, pénalité de 15€ et zéro point au classement.

Dossier SM 11 : DM3 A n°62, CAB Montpellier 4 / BC Montady

Le joueur EL AZZOUZI M. (licence n° BC966024) est un U18 et n'est pas surclassé à cette date.

Décision de la CS :

Rencontre perdu par pénalité pour CAB Montpellier 4, pénalité de 15€ et zéro point au classement.

Journée du 17/11/2013 :

Dossier SM 12 : DM3 A n°69, CAB Montpellier 4 / Sète

Le joueur EL AZZOUZI M. (licence n° BC966024) est un U18 et n'est pas surclassé à cette date.

Décision de la CS :

Rencontre perdu par pénalité pour CAB Montpellier 4, pénalité de 15€ et zéro point au classement.

Journée du 24/11/2013 :

Dossier SM 13 : DM1 A n°7, AS Serviannaise / SJVBA St Jean de Vedas 2 /

Le joueur MARCO M. (licence n° BC964538) est un U18 et n'est pas surclassé à cette date.

Décision de la CS :

Rencontre perdu par pénalité pour SJVBA St Jean de Vedas, pénalité de 15€ et zéro point au classement.

Dossier SM 14 : DM3 A n°70, AS Cheminots Béziers / CAB Montpellier 4

Le joueur EL AZZOUZI M. (licence n° BC966024) est un U18 et n'est pas surclassé à cette date.

Décision de la CS :

Rencontre perdu par pénalité pour CAB Montpellier 4, pénalité de 15€ et zéro point au classement.

Coupe SM 1^{er} tour :

Dossier SM 20 : SM CH : ARM GBC / BC Florensac

Le joueur CHABENE R. n'existe pas.

Décision de la CS :

Rencontre perdu par pénalité pour ARM GBC, pénalité de 15€ et zéro point au classement.

Coupe SM 2^{ème} tour (16^{ème}) :

Dossier SM 21 : SM CH n°23 : BC Montady / SJVBA St Jean de Vedas

Le joueur MARCO M. (licence n° BC964538) est un U18 et n'est pas surclassé à cette date.

Décision de la CS :

Rencontre perdu par pénalité pour SJVBA St Jean de Vedas, pénalité de 15€.

Calendrier prévisionnel des réunions

DATE	OBJET
samedi 24 août 2013	Comité Directeur
lundi 16 septembre 2013	Bureau
lundi 21 octobre 2013	Comité Directeur
lundi 18 novembre 2013	Bureau
lundi 16 décembre 2013	Comité Directeur
lundi 20 janvier 2014	Bureau
lundi 17 février 2014	Comité Directeur
lundi 24 mars 2014	Bureau
lundi 14 avril 2014	Bureau
lundi 19 mai 2014	Comité Directeur
samedi 31 mai 2014	Finales coupe Hérault
dimanche 1 juin 2014	Finales coupe Hérault
vendredi 13 juin 2014	AG CD 34
samedi 21 juin 2014	AG Ligue